

Toulouse, le 28 avril 1831.

Archevêché  
de Toulouse.

Circulaire.

MONSIEUR LE CURÉ,

Son Excellence M. le Ministre des Cultes, par sa Circulaire du 23 de ce mois, a fait connaître à Mgr. l'Archevêque de Toulouse, qui est en ce moment en cours de visites pastorales, que le Gouvernement apprendrait avec une vive satisfaction que des cérémonies religieuses ont rehaussé l'éclat de la fête du Roi, qui doit être célébrée dimanche prochain, 1.<sup>er</sup> mai.

En conséquence, Mgr. l'Archevêque m'a chargé de vous informer qu'il avait jugé convenable d'ordonner qu'une Messe solennelle sera célébrée, à cette intention, dans toutes les églises paroissiales, succursales et annexes de son diocèse.

Vous devrez vous entendre avec les autorités civiles et militaires pour les dispositions que vous ferez pour l'exécution des ordres de Mgr. l'Archevêque.

Agréez, Monsieur le Curé, l'expression de mes sentimens respectueux.

ORTRIC, Vic. Gén.

